

Ville de GRUISSAN

Conseil Municipal

Séance du Vendredi 25 avril 2014 à 18 heures

COMPTE RENDU

PRÉSENTS : 25

CODORNIU D - LABATUT L - DELRIEU C - CAREL M - DOMENECH A - BEDOS A - BATT R
GAUMER I - LENOIR A - LIGNON L - LOPEZ R - LAJUS ML - SANTACATALINA H - BENARBIA C
DURAND JL - SERNY J - FERRASSE S - ERGON D - SELIG H - COMBRES D - GAGNOULET B CHEDREAU
L - DESCHAMPS A - ROUQUETTE F - PAPON C

PROCURATIONS : 2

COULON L à LENOIR A
ANDRIEU V à DELRIEU C

ABSENTS OU EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LAJUS ML

Monsieur le Maire fait l'appel des conseiller(e)s présent(e)s à la séance ou ayant donné procuration.

Constatant que le quorum requis est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Mme PAPON demande pourquoi a-t-on modifié le nombre de membres de la commission culture et langue régionale.

Monsieur le Maire répond que cela ne relève pas du compte-rendu, qu'il a reçu la lettre de « Gruissan Rassemblement Bleu Marine » et qu'il répondra à tous les points, il indique déjà :

- que le groupe minoritaire aura un représentant, s'il le souhaite, dans la commission culture et langue régionale
- qu'il n'a pas été question de la rémunération du Directeur Général des Services au dernier Conseil.

Nul autre Conseiller n'ayant formulé d'observation, le compte-rendu de la séance du 10 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ *Arrivée de M. J. SERNY, Conseiller Municipal, à 18 h 10.*

➤ Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation modifié sur le point suivant :

Point modifié :

Comités consultatifs

➤ L'ordre du jour modifié, tel que présenté par Monsieur le Maire, est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) ACTION ECONOMIQUE :

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres, du jury et de la Commission de délégation de service publicLe Maire

A la suite des élections municipales du 23 mars 2014 il convient, conformément aux dispositions des articles 22 et 24 du Code des marchés publics ainsi et de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Délégation de Service Public et ce pour la durée du mandat.

Outre le Maire, président, ou son représentant, lesdites commissions et jury sont composés de cinq membres titulaires du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires ou suppléants se fait au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Lors de la session du 10 avril, notre assemblée a défini les modalités de dépôt de listes des candidats pour ces commissions. Ces listes devaient être adressées au plus tard le 17 avril 2014 à 12h à l'adresse électronique suivante : pcloarec@ville-gruissan.fr ou auprès du service secrétariat général de la commune par tout moyen permettant de donner date et heures certaines de dépôt.

En cas d'égalité de restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Considérant que les listes suivantes ont été déposées :

- Commission appel d'offres « Liste N°1 - Gruissan Bien Vivre Ensemble » :
Louis LABATUT - Christine DELRIEU - Michel CAREL -
Andrée DOMENECH - Laurette LIGNON - Véronique ANDRIEU
- Jean Luc DURAND - André BEDOS - Henri SELIG - Bernard
GAGNOULET
- Commission jury de concours « Liste N°1 - Gruissan Bien Vivre Ensemble » :
Louis LABATUT - Christine DELRIEU - Michel CAREL -
Andrée DOMENECH - Laurette LIGNON - Véronique ANDRIEU
- Jean Luc DURAND - André BEDOS - Henri SELIG - Bernard
GAGNOULET
- Commission Délégations Services Publics « Liste N°1 - Gruissan Bien Vivre Ensemble » :
Louis LABATUT - Christine DELRIEU - Michel CAREL -
Andrée DOMENECH - Laurette LIGNON - Véronique ANDRIEU
- Jean Luc DURAND - André BEDOS - Henri SELIG - Bernard
GAGNOULET
- Commission appel d'offres : « Liste N°2 - Gruissan Rassemblement Bleu Marine
- Fabien ROUQUETTE
- Arlette DESCHAMPS
- Commission jury de concours : « Liste N°2 - Gruissan Rassemblement Bleu Marine
- Fabien ROUQUETTE
- Claudie PAPON
- Commission Délégations Services Publics : Liste N°2 - Gruissan Rassemblement Bleu
Marine
- Fabien ROUQUETTE
- Claudie PAPON

Considérant que ces élections ont lieu en principe à bulletin secret mais que le Conseil municipal peut, à l'unanimité, décider de procéder à main levée,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De procéder à l'élection des membres de ces commissions et jury à main levée,

❖ Election des membres de la commission d'appel d'offres :

Cette commission sera également compétente pour les procédures de dialogue compétitif.

Membres titulaires :

Nombre de votants : 27

Votes blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Siège à pourvoir : 5

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
LISTE 1	24	4	0	4
LISTE 2	3	0	1	1

Membres suppléants :

Nombre de votants : 27

Votes blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Siège à pourvoir : 5

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
LISTE 1	24	4	0	4
LISTE 2	3	0	1	1

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- L. LABATUT - C. DELRIEU - M. CAREL - A. DOMENECH - F. ROUQUETTE	- L. LIGNON - V. ANDRIEU - JL DURAND - A. BEDOS - A. DESCHAMPS

❖ Election des membres du jury de concours :

Membres titulaires :

Nombre de votants : 27

Votes blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Siège à pourvoir : 5

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
LISTE 1	24	4	0	4
LISTE 2	3	0	1	1

Membres suppléants :

Nombre de votants : 27

Votes blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Siège à pourvoir : 5

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
LISTE 1	24	4	0	4
LISTE 2	3	0	1	1

Sont élus membres du Jury de concours :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- L. LABATUT - C. DELRIEU - M. CAREL - A. DOMENECH - F. ROUQUETTE	- L. LIGNON - V. ANDRIEU - JL DURAND - A. BEDOS - C. PAPON

❖ Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Membres titulaires :

Nombre de votants :

Votes blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Siège à pourvoir : 5

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
LISTE 1	24	4	0	4
LISTE 2	3	0	1	4

Membres suppléants :

Nombre de votants : 27

Votes blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Siège à pourvoir : 5

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
LISTE 1	24	4	0	4
LISTE 2	3	0	1	4

Sont élus membres de la Commission de Service Public:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> - L. LABATUT - C. DELRIEU - M. CAREL - A. DOMENECH - F. ROUQUETTE- 	<ul style="list-style-type: none"> - L. LIGNON - V. ANDRIEU - J.L. DURAND - A. BEDOS - C. PAPON

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

2) FINANCES :

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2014 et indique que monsieur CAREL présentera dans le détail les crédits proposés.

BASES D'ELABORATION BUDGETAIRE :

Conformément aux orientations proposées par la majorité municipale et débattues au conseil municipal, sans proposition de la minorité, le budget que je soumetts à l'approbation du conseil en cette séance est construit sur les bases suivantes :

- Maintien du même niveau de crédits pour le fonctionnement des services sauf pour les travaux de « pas de porte » qui diminuent de 80 000 € en fonctionnement,
- Maintien, sans augmentation, de la subvention au CCAS
- Prise en compte de l'évolution des coûts contraints : énergie, assurance, impôts, charges intercommunales, progressivité carrière des agents titulaires (y compris revalorisation carrière des agents de catégorie B et C et mise en œuvre réforme retraites), augmentation TVA
- Prise en compte de dépenses obligatoires nouvelles : ENT écoles, logiciel élections, mesure qualité de l'air, nouveaux rythmes scolaires, « relamping » et remise en état éclairage terrains complexe sportif,
- Prise en compte amortissement subventions équipements versées à l'OT pour la balnéo et le camping,
- Maintien du même nombre de contrats saisonniers qu'en 2013
- Prise en compte des dépenses ponctuelles de fonctionnement suivantes: championnat de France de pétanque, actions PNR sur le patrimoine, recherche ports antiques, reliure Gruissan d'Autrefois, sécurisation terrains de tennis,
- Maintien des subventions aux associations
- Prise en compte de la baisse tendancielle des recettes (-3,83% en 2014 par rapport à 2013) et de l'augmentation des charges de fonctionnement maîtrisée à + 2,25%) pour mesurer la capacité d'investissement de la commune sur ses fonds propres
- Revalorisation des taux d'impôts communaux au niveau de l'inflation constatée en 2013 (+0,9%), revalorisation similaire des tarifs des usagers sur 6 mois (hors campings - cars)
- Non prévision d'emprunt nouveau et, de ce fait, poursuite de la politique progressive de désendettement. Cette politique permet, chaque année de réduire les charges financières (-5,39% en 2014)
- Maintien des priorités d'investissement en faveur du cadre de vie, de la sécurité et de l'environnement.

Programmes investissement proposés :

Achat cubes	100 000
Préemption terrain Madaule chalets	11 000
Achat terrain / travaux voirie avenue de la Douane	85 000
Déplacement réseau télécom Ephyra	11 000
Travaux trottoir bord étang	19 000
Travaux sanitaires boulodrome	8 000
Réfection pluvial quai de la Tramontane	5 000
Travaux forestiers	12 000
Irrigation coupures vertes	17 000
Protection site archéologique	2 000
Clôture mini golf	7 500
Aménagement site collecte déchet enterré	80 000
Achat véhicule CCFF	48 000
Achats / équipement écoles	10 000
Dossier création ZAC Sagne	75 000
Aménagement place Barberousse	150 000
60 000 € en acquisitions (tous services)	
200 000 € en éclairage public	
170 000 € en bâtiments	
150 000 € en espaces verts et en aires de jeux	
25 000 € en accessibilité	
303 473 € en voirie (y compris chemins ruraux)	

Le budget proposé met en œuvre les orientations préconisées par la majorité municipale.

C'est un budget prudent qui :

- préserve le pouvoir d'achat des Gruissannais car la fiscalité et les tarifs des services payés par eux évolue moins fortement que le coût des services eux-mêmes
- préserve l'avenir par une politique de désendettement progressif
- soutien l'activité économique et donc l'emploi par la poursuite d'investissement apportant une plus-value réelle au cadre de vie et à la sécurité des habitants.

Je vous demande de l'approuver par nature et par chapitre après la présentation détaillée que fera monsieur CAREL et les interventions de chaque groupe du conseil municipal qui souhaitera s'exprimer.

Approbation Budget Primitif Commune 2014	M. CAREL
---	-----------------

Monsieur le Maire propose d'adopter par nature et par chapitre le projet de budget primitif de la COMMUNE 2014.

Monsieur Michel CAREL présente le détail des crédits proposés en dépense et en recettes dans chaque section (fonctionnement et investissement).

Il précise que le projet de budget s'équilibre comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
TOTAL DEPENSES	15 980 618.08 €
011 Charges à caractère général	3 349 700.00 €
012 Charges de personnel	6 250 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	4 548 500.00 €
66 charges financières	150 000.00 €
67 charges exceptionnelles	10 000.00 €
042 Opérations d'ordre	.402 061.90 €
023 Virement à la section d'investissement	1 270 356.18 €
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
TOTAL RECETTES	15 980 618.08 €

70 Produits des services	
73 Impôts et taxes	376 000.00 €
74 Dotations et participations	9 306 000.00 €
75 Autres produits de gestion courante	4 065 157.00 €
013 Atténuations de charges	916 454.59 €
77 produits exceptionnels	50 000.00 €
042 opérations d'ordre	10 000.00 €
002 Excédent antérieur reporté	30 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 227 006.49 €
TOTAL DEPENSES	3 479 764.53 €
20 Immobilisations incorporelles	227 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	329 000.00 €
23 Immobilisations en cours	895 247.36 €
16 emprunts	580 000.00 €
040 Opérations d'ordre	30 000.00 €
001 Déficit reporté	1 124 030.37 €
Restes à réaliser n-1	294 486.80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 479 764.53 €
TOTAL RECETTES	3 479 764.53 €
1068 Excédent de fonctionnement	909 857.85 €
10 Dotations, fonds divers	388 829.28 €
040 opérations d'ordre	402 061.90 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 270 356.18 €
Restes à recouvrer n-1	508 659.32 €

A l'issue de la présentation des crédits, Monsieur le Maire donne la parole à madame DELRIEU qui intervient au nom du groupe majoritaire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chères et chers collègues.

Cette année, le vote du budget présente un caractère particulier car c'est le premier de notre mandat.

Le vote du budget est l'acte politique le plus important de l'année, il mérite donc notre plus grande attention.

Le Budget Primitif que M le Maire vient de proposer au vote du Conseil Municipal de ce jour est la traduction du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 10 avril dernier.

Ce débat n'a donné lieu à aucune réserve de fond et la minorité n'a fait aucune intervention. Il lui était donc très difficile de s'opposer au vote du budget 2014.

Le Budget qui vient d'être proposé à notre vote s'inscrit dans la durée. Il est le fruit d'une gestion financière rigoureuse et saine qui nous permet, malgré les nombreuses contraintes qui pèsent sur les collectivités locales, de maintenir un niveau d'investissement conséquent de 1 478 973 € sans recours à l'emprunt.

Les grands principes que nous avons mis en place après la crise de 2008 nous ont permis d'obtenir un jugement positif de la chambre régionale des comptes qui a rendu son rapport le 20 septembre 2012, il y a 1 an et demi environ.

Ce rapport reste d'actualité car il juge notre gestion dans le temps, sur 7 exercices, de 2004 à 2010 et évalue notre situation avant et après la crise de 2008.

L'évolution du contexte économique nous conforte dans nos choix.

Les dotations de l'Etat, après avoir été gelées à partir de 2011, ont baissé cette année de 6,15%.

Cette baisse se poursuivra dans les années à venir et la Cour des Comptes rappelle dans ses rapports la nécessité pour l'Etat et les collectivités de renforcer leurs politiques d'économies.

Le gouvernement vient de lancer un nouveau plan d'économies sur 3 ans de 50 milliards d'euros. Sur ces 50 milliards, 11 milliards sont mis à la contribution des collectivités locales. Cette mesure se traduirait, au plan national, par une baisse de la DGF de 27,5% en 3 ans ! Ce plan s'ajoute à la dernière réforme pour le bloc communal (communes et intercommunalités) qui porte sur la dotation globale de fonctionnement à partir de 2015. Par le biais d'une DGF intercommunale, le montant de la dotation versé sera proportionnel au niveau de mutualisation entre les services des communes et de l'intercommunalité dont elles sont membres.

Là aussi, en mettant l'intercommunalité en bonne place dans notre programme et en participant à la démarche du Grand Narbonne nous avons su anticiper les évolutions à venir. « Gouverner c'est prévoir », plus que jamais, il faut des élus qui sachent anticiper les changements.

A ce désengagement croissant de l'Etat s'ajoutent :

- Une quasi-stagnation des bases fiscales
- Une baisse des recettes liées à l'activité économique.

A Gruissan, nous avons perdu en moyenne 1 million € de recettes par an depuis la crise bancaire et financière de 2008

- Un effet domino entre les collectivités.

Les communes, qui sont en bout de chaîne, subissent la réduction des moyens financiers des autres collectivités, ce qui se traduit par une baisse de leurs subventions.

Cette baisse continue des recettes se double d'une hausse de certaines dépenses contraintes.

La dernière note de conjoncture de l'INSEE prévoit une hausse du coût de la vie par l'accroissement du coût de l'énergie et du coût de services comme les assurances.

Nous devons anticiper de nouvelles hausses contraintes : énergie, assurances, impôts, hausse de la TVA depuis le 1^{er} janvier, participations intercommunales, évolution statutaire de la carrière des agents, reclassement indiciaire des catégories C, augmentation de la part patronale sur les retraites...

Nous devons intégrer de nouvelles dépenses obligatoires comme la réforme des rythmes scolaires et l'application de nouvelles normes...

Au final, en 2014, les charges de fonctionnement devraient progresser de 2,25% et les recettes baisser de 3,27%.

Nous subissons un effet de ciseau provoqué par la baisse des recettes et la hausse des dépenses contraintes.

Notre épargne brute et donc notre autofinancement sont impactés.

Cette baisse est constatée au plan national et la note de conjoncture de la banque Postale fait état d'une baisse de l'épargne brute des collectivités pour la 3^{ème} année consécutive, soit -4 milliards € entre 2011 et 2013.

Conséquence directe, en 2013, le niveau des investissements des collectivités et de leur groupement a baissé de 5,6%.

Devant cette situation inédite par sa profondeur et sa longueur, les élus Gruissanais ont pris leurs responsabilités qu'ils ont assumées pleinement avec succès.

Parfaitement solidaire de notre Maire, la nouvelle équipe majoritaire, élue dès le 23 mars dernier, continuera à appliquer les principes suivants :

1° Poursuite de l'effort sur les dépenses de fonctionnement maîtrisables.

En 2013, la part des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des charges de fonctionnement a évolué de 42,37% à 41,99%.

Ce taux est largement en deçà de la moyenne nationale des communes de notre strate qui est de 52%.

2° Poursuite de la politique du 0 emprunt.

Tous les investissements engagés depuis 2009 sont financés sans emprunt.

Notre capacité de désendettement s'améliore d'année en année comme l'a constaté la Chambre régionale des comptes qui note que le ratio de désendettement est passé de 4,31 années en 2004 à 2,83 années en 2010.

Nous avons su éviter le piège des emprunts structurés qui asphyxient certaines collectivités.

Notre situation est à l'inverse de celle des collectivités au plan national.

En effet, la publication des comptes nationaux des administrations publiques pour 2013 fait apparaître une progression de l'endettement des collectivités locales de 5,5 Milliards €.

A Gruissan, sans emprunter depuis 2009, nous avons réussi à maintenir un haut niveau d'investissement : 58 millions € en 6 ans.

3° Poursuite de la politique de maîtrise de la fiscalité indexée sur l'inflation pour préserver nos recettes fiscales en euros constants.

Ainsi, nos capacités d'investissement restent significatives tout en sachant que le niveau global est forcément impacté par l'évolution négative du contexte économique et financier général.

L'année des élections municipales, il est de tradition à Gruissan de voter le budget après le verdict des urnes.

C'est une question de respect pour les nouveaux élus et pour les électrices et électeurs.

Cette règle se traduit par un vote tardif du budget alors que certaines dépenses ont dû être engagées pour assurer le bon fonctionnement de notre collectivité.

Le budget primitif 2014 qui nous a été présenté par notre Maire répond à nos exigences du débat d'orientations budgétaires du 10 avril dernier.

Il est en phase avec les règles financières que nous nous sommes fixées et avec nos engagements pris devant les Gruissanaises et Gruissanais autour de 4 priorités : Economie, Sécurité, Patrimoine et Solidarité.

Je rappelle que le montant disponible pour l'investissement est de 1 478 973€. Ce qui est remarquable dans le contexte actuel.

En conclusion, je remercie le Groupe Majoritaire d'avoir voté à l'unanimité le Budget Primitif 2014 tel que présenté par notre Maire.

C'est un budget rigoureux pour les dépenses de fonctionnement, très prudent sur l'évaluation des recettes, ambitieux pour l'investissement au profit des gruisanaises et gruisanais.

Il est fidèle à nos engagements sur la maîtrise de la fiscalité, des dépenses et la réduction de la dette.

Il est à l'image de notre gestion qui est responsable, saine, sage et adaptée à un contexte économique et financier fluctuant et dégradé.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chères et chers collègues, je vous remercie pour votre confiance.

Monsieur le Maire demande si le groupe minoritaire veut faire une déclaration et formuler des propositions budgétaires.

Madame DESCHAMPS répond par la négative.

En l'absence d'intervention et de propositions budgétaires de la minorité municipale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter par nature et par chapitre le budget pour l'exercice 2014, d'adopter le Budget Primitif de la Commune 2014 présenté ci-dessus, de l'autoriser à procéder à l'exécution du Budget et de dire qu'il sera mis à la disposition de la population au service des finances aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie au public.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1- Décide à l'unanimité de voter le budget par nature et par chapitre
- 2- Adopte à l'unanimité le total des dépenses et le total des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement
- 3- Adopte le chapitre 65 par 24 voix (liste majoritaire) et 3 voix contre (A.DESCHAMPS-F. ROUQUETTE- C. PAPON)
- 4- Adopte le chapitre 16 dépenses investissement par 24 voix pour (liste majoritaire) et 3 voix contre (A.DESCHAMPS-F. ROUQUETTE- C. PAPON)

Budget Primitif 2014 Budget Ateliers relais	M. CAREL
--	-----------------

Monsieur le Maire propose d'adopter par nature et par chapitre le projet de budget primitif 2014 du budget annexe ATELIERS RELAIS.

Il s'équilibre comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u>	
DEPENSES	49 683.40 €
011 Charges à caractère général	25 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	€
023 Virement à la section d'investissement	24 683.40 €
RECETTES	49 683.40 €
002 Excédent reporté	14 147.40 €
75 Autres Produits	35 536.00 €
77 Produits exceptionnels	€
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u>	
DEPENSES	24 683.40 €
23 travaux	24 683.40 €
RECETTES	24 683.40 €
021 Virement de la section de fonctionnement	24 683.40 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif Ateliers Relais 2014 présenté ci-dessus.

Adopté par nature et par chapitre à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration

Budget Primitif 2014 Budget Camping	M. CAREL
--	-----------------

Monsieur le Maire propose d'adopter par nature et par chapitre le projet de budget primitif 2014 du budget annexe Camping.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	48 431,47 €
011 Charges à caractère général	7 000,00 €
65 Autres Charges de gestion courante	1 100,00 €
66 Charges financières	3 014,34 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	3 500,00 €
023 Virement à la section d'investissement	19 501,22 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 815,91 €
RECETTES	48 431,47 €
77 Produits exceptionnels	23 000,00 €
002 Résultat reporté	25 431,47 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	41 245,34 €
001 Déficit reporté	1 014,71 €
16 Emprunts et dettes assimilées	6 000,00 €
16 Emprunts et dettes - régul	10 320,46 €
21 Immobilisations corporelles	6 496,67 €
23 Immobilisations en cours	10 500,00 €
RESTES A REALISER	6 913,50 €
RECETTES	41 245,34 €
021 Virement de la section de fonctionnement	19 501,22 €
040 Opérations d'ordre de transfert	13 815,91 €
1068 Excédents de fonctionnement	7 928,21 €

Adopté par nature et par chapitre à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration

Approbation Budget Primitif Les Chalets onzième rangée 2014

M. CAREL

Monsieur le Maire propose d'adopter par nature et par chapitre le projet de budget primitif 2014 du budget annexe les chalets onzième rangée.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	173 554.59 €
011 Charges à caractère général	1 100.00 €
65 Autres charges de gestion courante	172 454.59 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	173 554.59 €
TOTAL RECETTES	173 554.59 €
002 Résultat reporté	
SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €
TOTAL DEPENSES	
SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €
TOTAL RECETTES	

Adopté par nature et par chapitre à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration

Monsieur le Maire propose d'adopter par nature et par chapitre le projet de budget primitif 2014 du budget annexe CENTRE NAUTIQUE.
Il s'équilibre comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
TOTAL DEPENSES	475 826.97 €
011 Charges à caractère général	1 000.00 €
65 Autres charges	228 826.97 €
66 Charges financières	246 000.00 €
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
TOTAL RECETTES	475 826.97 €
76 Produits financiers	246 000.00 €
002 Résultat reporté	229 826.97 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
TOTAL DEPENSES	684 067.03 €
16 Emprunt et dettes	262 000.00 €
23 immobilisations en cours	272 334.18 €
Restes à réaliser 2013	149 732.85 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
TOTAL RECETTES	684 067.03 €
002 excédent	422 067.03 €
27 autres immobilisations financières	262 000.00 €

Adopté par nature et par chapitre à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration

Monsieur le Maire propose, au vu de l'état 1259 ter fourni par les services de l'Etat après le vote du budget, de voter les taux des impôts locaux 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux suivants qui permettront d'obtenir le produit fiscal permettant l'équilibre du budget 2014 :

- Taxe d'habitation : 12.56
- Taxe foncières (bâti) : 33.29
- Taxe foncière (non bâti) : 94.39

Le détail du produit, des taux fiscaux pour ces taxes et du produit fiscal figure ci-dessous



COMMUNE : 170 GRUISSAN
 ARRONDISSEMENT : 11 NARBONNE
 TRESORERIE SPL : SIP NARBONNE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	1 Bases d'imposition effectives 2013	2 Taux d'imposition communaux de 2013	3 Taux d'imposition plafonnés 2014	4 Bases d'imposition prévisionnelles 2014	5 Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	17 848 382	12,45	>>>	18 065 000	2 249 093
Taxe foncière (bâti).....	10 915 165	32,99	>>>	11 038 000	3 641 436
Taxe foncière (non bâti).....	138 682	93,55	>>>	140 500	131 438
CFE.....	>>>	>>>	>>>	0	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants		139423			6 021 967
Total :					6 021 967

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

614311
 6 Produit nécessaire à l'équilibre du budget
 - Total allocations compensatoires 68 179
 + Versement GIR 11
 - Prélèvement pour le FSRIF 11
 + Prélèvement de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) 6076132
 = Produit de la CVAE 5
 - TASCOM 10
 = DCRTP 11

2. CALCUL DES TAUX 2014 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	5 Taux de référence de 2013 (col.2 ou 3)	6 COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7 / 5)	8 Taux de référence 2014 (col.6 x col.8)	9 3. TAUX VOTES (10 / 9)	10 Bases d'imposition prévisionnelles 2014 (11 / 10)	11 Produit correspondant (col.10 x col.11)	
Taxe d'habitation.....	12,45	6076132 / 12,45 = 488042	12,45 x 488042 = 6076132	12,56	18 065 000	2 268 964	
Taxe foncière (bâti).....	32,99	6076132 / 32,99 = 184150	32,99 x 184150 = 6076132	33,29	11 038 000	3 674 550	
Taxe foncière (non bâti).....	93,55	6076132 / 93,55 = 64961	93,55 x 64961 = 6076132	94,39	140 500	132 618	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>			
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2014 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu	6 076 132

A CARCASSONNE le 13 MARS 2014
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES GERARD TABURET
 A le 13 MARS 2014
 Le préfet, A le
 Le maire, A le

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adapter la fiscalité au besoin d'équilibre du budget 2014 et d'adopter les taux proposés.

Adopté à la majorité des membres présents à la séance ou ayant donné procuration, (24 voix) à l'exception de Mme A. DESCHAMPS, M. F. ROUQUETTE et de Mme C. PAPON qui se prononcent contre sans faire de propositions .

➤ COMMUNICATION, CITOYENNETÉ, VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :

1) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :

Achats pour la Médiathèque - Livres de Kathy FALGUERA

A. BEDOS

Monsieur le Maire rappelle que :

L'auteur grissanais Kathy FALGUERA est venue plusieurs fois à la médiathèque présenter ses œuvres, dans le cadre de manifestations telles que « Des Livres et des Lecteurs ».

La commune souhaite acquérir un exemplaire de chaque ouvrage pour un montant total TTC de 104.50 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ces acquisitions et de dire que les crédits nécessaires sont disponibles au budget à l'article 6232.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration

2) DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE :

Remboursement frais intervenants « Contest Grissan »
--

R. BATT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le samedi 17 mai au skate parc de Grissan aura lieu, pour la 3ème année consécutive, le CONTEST GRUISSAN, compétition de trottinette, de BMX et de skate.

L'animation musicale de cet événement sera réalisée de façon bénévole par un groupe de Hip Hop dont 2 des membres sont originaires de Montpellier et de Marseille.

En contrepartie, il a été convenu que les frais de déplacement des 2 bénévoles, messieurs Forest et Jeudy seraient remboursés en raison de l'éloignement de leur domicile.

Les intervenants nous feront parvenir la copie des justificatifs de transport estimés pour l'aller retour SNCF Montpellier-Narbonne à 40€ et Marseille- Narbonne à 80€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le remboursement des frais de déplacement des musicaux, de dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune 2014 au chapitre 011 et de l'autoriser à prendre tout acte y afférent.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration

➤ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

1) TRAVAUX :

Convention de travaux pour l'agrandissement de la terrasse bar le «7 sept» L. LABATUT

Monsieur le Maire expose que Monsieur RAYSSAC exploitant du bar le 7 Sept, passage de la Trinquette, sur le port, a sollicité l'agrandissement de sa terrasse.

Pour accorder cette occupation du domaine public, des travaux sont nécessaires.

Une rampe béton est à détruire et des pavés à reposer.

Le coût de ces travaux s'élève à 1 740 €TTC.

Monsieur RAYSSAC est d'accord pour assumer la moitié du coût de ces travaux.

Monsieur le Maire propose la validation et l'engagement de ces travaux d'un montant de 1 740 €TTC et de signer une convention de travaux avec Monsieur RAYSSAC pour le remboursement de la moitié de ce montant, soit 870 €TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider le projet de travaux de réaménagement du domaine public pour l'agrandissement de la terrasse du bar le 7 Sept,
- D'accepter le projet de convention de travaux pour le remboursement de 870 €TTC par Monsieur RAYSSAC exploitant du 7 Sept
- De l'autoriser à signer la convention de travaux.

Le projet de convention est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 3 abstentions : A. DESCHAMPS - F.ROUQUETTE - C.PAPON

Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz L. LABATUT

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil

1. de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035 €/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus) pour,
2. de dire que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les propositions faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, de l'autoriser à signer tout document technique, administratif ou financier inhérent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Service Départemental d'Incendie et de Secours met à disposition de la Commune de Gruissan des Sapeurs-Pompiers Volontaires Maîtres-Nageurs Sauveteurs pour la surveillance des baignades ouvertes au public.

Monsieur le Maire précise que le coût de la prestation du S.D.I.S est fixé à 74 euros (soixante-quatorze euros) par jour et par agent.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition, pour l'année 2014, afin de déterminer les droits et obligations des parties.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le projet de convention est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration

L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour adopté en début de séance étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h35.

Le Maire
Didier CODORNIUO

Marie José	P.CLOAREC	D. NOUVEL
	pc	

Le Maire,
D. CODORNIOU

Les Conseillers
L. LABATUT

C. DELRIEU

M. CAREL

A. DOMENECH

A. BEDOS

R. BATT

I. GAUMER

A. LENOIR

L. LIGNON

R. LOPEZ

ML LAJUS

H. SANTACATALINA

C. BENARBIA

JL. DURAND

L. COULON
Procuration

J. SERNY
Arrivé à 18h10

S. FERRASSE

D. ERGON

V. ANDRIEU
Procuration

H. SELIG

D. COMBRES

B. GAGNOULET

L. CHEDREAU

A. DESCHAMPS

F. ROUQUETTE

C. PAPON